

FORMATION METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE GEPP | 1 JOUR

Cette formation vous permettra d'acquérir les méthodes pour, d'une part, identifier les ressources humaines disponibles et, d'autre part, anticiper les besoins futurs puis mettre en place les actions nécessaires (recrutement, formation, ...).

C'est une aide précieuse pour vous aider à remplir vos obligations relatives à l'article L2242-20 du Code du Travail.

Organisation de la formation :

- ✓ Intra en présentiel (dans vos locaux)
- ✓ Intra en visioconférence
- ✗ Inter en présentiel
- ✗ Inter en visioconférence

Code module : 438

Durée : 1 jour / 7 heures

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Public : Dirigeants, services RH, comités de direction

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'aspect réglementaire des nouvelles dispositions
- Mesurer les enjeux de la GEPP
- Pouvoir mettre en oeuvre une organisation compatible GEPP

Méthodes pédagogiques :

- Réflexion et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange sous forme de réunion-discussion
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités et délais d'accès :

- Délai de réponse à la demande de devis : 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire

Suivi de la formation :

- Feuille de présence élargée par demie-journée

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Moyens et assistance pédagogiques

(si formation à distance) :

- Formation par visioconférence, type classe virtuelle, avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une adresse internet valide

P R O G R A M M E

1- Comprendre la GEPP

Définition et évolution de la GEPP
Différence entre GPEC et GEPP
Les étapes de la GEPP
Les obligations légales
Les objectifs de la GEPP

2- La notion de compétence au coeur de la GEPP

Les niveaux de compétence (individuelle, collective, organisationnelle et territoriale)
Les interactions entre les différents niveaux de compétences
La cohabitation en entreprise entre compétence, talent et haut-potentiel
Les avantages à digitaliser la GEPP

3- Définir un plan d'actions sur la GEPP

Définir les enjeux de la GEPP en lien avec la stratégie de l'entreprise
Identifier les besoins de l'entreprise et analyser les écarts (en interne et en externe) grâce à des outils clés.
Mettre en oeuvre le plan d'action
Les outils permettant d'évaluer, suivre et pérenniser la démarche de GEPP